

Règlement du concours photo

« Echappées de BD »

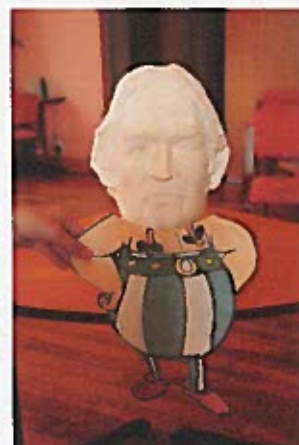
Article 1 – Objet

L'Office Culturel de Mauron et la Mairie de Josselin organisent en partenariat avec les médiathèques de Guégon, Josselin, Lanouée et de Mauron, un concours photo ouverts aux photographes amateurs. Ce concours s'inscrit dans le cadre du festival [o] Slam etc... organisé du 20 au 24 mars 2018.

Le thème du concours est « Echappées de BD »

Le principe : Intégrer un personnage de BD dans un cadre particulier pour créer une illusion d'optique. Les personnages de BD doivent être intégrés dans un environnement réel, pour cela il faut bien aligner le personnage dans son décor qui convient le mieux et tenter de respecter les proportions pour que l'effet d'illusion fonctionne. On doit avoir l'impression d'un tout harmonieux !

Ex :



Article 2 – Conditions de participation

Ce concours est ouvert à tous les photographes amateurs (pour les mineurs, une autorisation parentale sera demandée).

L'inscription se fait exclusivement auprès des organisateurs du festival [o]Slam etc... sur :
oslametc@live.fr

La participation implique l'acceptation du présent règlement et la signature de la fiche de participation.

Les photos doivent être remises, en format numérique uniquement, avant **le 11 mars 2018.**

Article 3 – Aspects techniques

La prise de vue sera numérique et en haute résolution. Les impressions (pour l'exposition) seront réalisées par les organisateurs du concours.

Les photos peuvent être en couleurs ou en noir et blanc, résolution 300 dpi.

Chaque participant peut fournir une ou plusieurs réalisations. La photo doit correspondre à une seule prise de vue. **Les montages photographiques ne sont pas autorisés.**

Article 4 – Exposition et remise des prix

Toutes les productions seront exposées du 14 mars au 31 mars 2018 à la médiathèque de Josselin et de Mauron...

Les photos seront également exposées par la suite dans divers lieux des territoires de Josselin et de Mauron.

Le 12 mars 2018, les photos seront examinées par un jury multidisciplinaire constitué par les organisateurs du concours. Le jury prendra en compte le respect du thème, l'originalité et la qualité de prise de vue, l'esthétique de la photographie.

Un prix « coup de coeur du public » sera décerné à la photo ayant reçu le plus de voix de la part du public visiteur lors de l'exposition dans les Médiathèque de Josselin et de Mauron.

Un prix « coup de cœur Facebook » sera également décerné à la photo ayant obtenu le plus de mentions « j'aime » sur son cliché.

La proclamation des résultats aura lieu le samedi 24 mars à 12h à la Médiathèque de Josselin. Les gagnants du concours se verront remettre leurs prix.

Article 5 - Droits photographiques

Les participants garantissent qu'ils sont titulaires des droits d'auteurs de la photographie envoyée, c'est-à-dire qu'ils ont pris eux-mêmes la photo et autorisent la représentation gratuite de leur œuvre à la fois pour l'exposition et pour la publication sur internet (réseau social Facebook).

Les participants doivent s'assurer de l'autorisation des personnes photographiées ou des propriétaires des biens photographiés. Les organisateurs ne sauront encourir une quelconque responsabilité en cas de revendication formulée par une tierce personne.

Article 6 - Informations générales

Les organisateurs se réservent le droit d'exposer les clichés dans les différentes manifestations qu'ils organisent, de les présenter sur leurs sites internet et réseaux sociaux.

Les organisateurs se réservent le droit d'interrompre, de supprimer ou de différer le concours, à tout moment, sans préavis et sans que leur responsabilité ne soit engagée. Aucune réclamation ne sera prise en compte.